

DIVIACCÈS, UN SERVICE PERSONNALISÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



GRAND DIJON
Dijon (21)

Fiche publiée le 24/04/2015

OBJECTIFS

Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer. Réduire leur isolement.

PRATIQUE

Disposer de minibus et taxis adaptés. Mettre en place une réception des appels et e-mails de réservation.
Coût : 1 million d'euros



UNE VOLONTE VIEILLE DE 30 ANS

Depuis 1983, l'agglomération dijonnaise met à disposition des personnes à mobilité réduite un service de transport spécifique adapté à leurs besoins.

Ce service est spécialement destiné aux personnes atteintes d'un handicap les empêchant de monter dans un bus ou dans un tram. Il leur permet de se déplacer d'une adresse à une autre. **Il n'y a pas de critère d'âge : les personnes âgées qui en auraient le besoin peuvent y prétendre.** Aujourd'hui, c'est la société de transports publics Divia qui assure la gestion de ce service nommé DiviAccès.

enregistrées les ventes de chéquier DiviAccès. Ces chèquiers se composent de 20 chèques pour un montant de 24€ (12€ pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de l'aide Médicale de l'Etat (AME). **DiviAccès est disponible du lundi au dimanche de 6h (9h le dimanche) à 0h15 et les jours fériés (sauf 1er mai). Ce service fonctionne sur réservation, possible par téléphone ou par mail, du lundi au vendredi de 7h à 18h et minimum 2h avant le déplacement.** Ce fonctionnement 7 jours sur 7 permet à tous, quelles que puissent être leurs difficultés, de se déplacer à volonté.

DES VEHICULES ADAPTES

Deux types de véhicules peuvent être utilisés pour répondre aux particularités des usagers.

Le taxi traditionnel s'adresse aux personnes n'utilisant pas nécessairement un fauteuil roulant ou utilisant un fauteuil roulant pliant. Le minibus aménagé est réservé aux personnes utilisant un fauteuil non pliant à l'occasion de leurs déplacements.

Après réservation, la prise en charge se fait en bordure de voie de circulation. Il suffit de fournir un chèque DiviAccès (ou deux s'il y a un accompagnateur) au chauffeur et de monter à bord avec l'aide possible de celui-ci.



FONCTIONNALITES DU SERVICE

Pour bénéficier des services de DiviAccès, il faut préalablement l'avis d'une commission spécialisée. Il suffit ensuite de se munir d'une carte billettique Divia où sont

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Dijon, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
rfvada@gmail.com